

## Conseil des établissements lausannois

(1ère séance législature 2011-2016 du jeudi 8 décembre 2011)

### Information générale sur l'actualité scolaire

Mesdames et Messieurs,

Depuis la petite présentation que je vous avais faite en ces lieux le 18 février 2010, le paysage scolaire a pris un virage décisif lors de la votation populaire du 4 septembre dernier. La LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) a été acceptée par 52% des votants et l'initiative "Ecole 2010" a été rejetée, n'ayant récolté que 44% des suffrages.

Cette nouvelle loi scolaire va s'articuler autour de deux axes forts, d'une part au niveau suisse avec l'accord HarmoS sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et d'autre part au niveau romand avec l'introduction du plan d'études romand (le PER) agréé par la Convention scolaire romande.

Cela veut dire concrètement que les deux à trois prochaines années vont voir l'école vaudoise vivre une profonde mutation, tant pédagogique que structurelle.

Il subsiste encore de nombreuses inconnues par rapport au calendrier précis de mise en œuvre. C'est pourquoi les propos qui vont suivre seront modalisés par un "en principe" que je pourrais mettre en début de chaque phrase, mais que je me contente de vous indiquer en préambule!

Essayons pour ce faire l'ordre chronologique:

Rentrée 2012: entrée en vigueur du Plan d'études romand. Les établissements scolaires, après avoir vécu une année (2010-2011) d'informations sont cette année scolaire-ci dans la phase d'appropriation. Des séances de travail, des journées pédagogiques et la préparation de cette entrée en vigueur mobilisent fortement les enseignants et leurs conseils de direction. Et même si tout ne sera pas prêt dans les moindres détails (certains moyens d'enseignement manquent encore et les grilles-horaire ne sont pas encore toutes finalisées), le Plan d'études vaudois sera abandonné l'été prochain et le PER deviendra la base officielle de la pédagogie.

Rentrée 2013: entrée en vigueur de la LEO et des principes HarmoS qui s'y rapportent.

L'école obligatoire sera découpée en trois cycles, le cycle primaire 1 de 4 ans, qui comprendra dans ces deux premières années le cycle initial actuel devenu obligatoire, le cycle primaire 2 de 4 ans également, qui comprendra dans ses deux dernières années le cycle de transition secondaire actuel devenu primaire, et les trois années du cycle secondaire. Cela occasionnera bien sûr d'importantes modifications dans la vie de nos établissements, M. Dyens vous en parlera dans l'intervention qui suivra mes propos.

Pour le cycle secondaire, nous verrons soit en 2013 déjà, soit plus raisonnablement en 2014 la mise en place des deux voies prévues par la LEO, soit la voie pré-gymnasiale qui est le copier-coller de la voie secondaire de baccalauréat actuelle, et la voie générale avec niveaux dans les branches français, mathématiques et allemand, et système d'options. Cette mise en deux voies nécessitera évidemment une modification du processus d'orientation, qui devrait s'appuyer à la fois sur les moyennes obtenues par l'élève et sur les épreuves cantonales de référence. Il est souhaitable également d'imaginer que les élèves entrés dans

le système actuel n'en changent pas en cours de cycle secondaire, mais cette question n'est pas encore tranchée.

Nous sommes actuellement dans la phase de rédaction du règlement d'application de la LEO, travail qui devrait s'achever au printemps prochain, et qui, après la procédure de consultation dans les milieux professionnels, associatifs et syndicaux, sera adopté par le Conseil d'Etat en juin 2012. Les directives subséquentes, notamment le cadre général de l'évaluation, seront adoptées par le Département dans la foulée.

Comme vous le constatez, le calendrier est serré, il y a parfois des interprétations différentes entre le calendrier politique, où l'on souhaite faire vite, et le calendrier de ceux qui vont devoir mettre en musique sur le terrain, où l'on craint une certaine précipitation.

Si l'on ajoute à ce petit tour d'horizon l'adoption de la Loi sur la pédagogie spécialisée et toutes les implications qu'elle aura sur l'école régulière, nous nous préparons quelques années d'intense activité qui devraient rendre trépidante la vie des cadres de l'école et de l'ensemble de leurs valeureux collaborateurs!

Je vous remercie de votre attention.

Ph. Nicollier, 8.12.2011